

Madame, Monsieur,

Veillez s'il vous plaît lire attentivement et jusqu'au bout ce qui suit :

Une réforme des modalités de passage des examens théoriques des permis bateau va entrer en vigueur le 1er juin 2022.

En quoi consiste-t-elle ?

- > Les examens des permis côtier et rivière seront organisés par des établissements privés et non plus l'État
- > Ceci va libérer la file d'attente
- > Ces centres d'examens existent déjà : les auto écoles les utilisent pour le code de la route.
- > Les organismes retenus : La Poste, Dekra, SGS (objectif code), Code'n'Go.
- > Ils sont présents dans toute la France.
- > C'est vous qui déclencherez votre examen sur réservation.
- > Vous vous présenterez à l'examen avec une pièce d'identité et le livret du candidat remis lors de votre formation théorique par votre bateau école.
- > Vous pourrez le passer dans n'importe quel centre.
- > 40 questions, 5 erreurs maximum, examen sur tablette.
- > Les questions d'examen resteront les mêmes qu'aujourd'hui.
- > Le coût de l'examen sera de 30€ à régler à l'organisme choisi.
- > Vos résultats seront communiqués par mail très peu de temps (pas plus de 48h, mais en général une heure) après l'examen.
- > En cas d'échec, vous pourrez vous représenter rapidement à l'épreuve.
- > Comme actuellement, ce sera le bateau école qui déclenchera l'édition de votre permis après validation de toutes les formations et examens.

Lien vers la page La Poste : <https://www.lecode.laposte.fr/bateau/>

Lien vers la page DERKA : <https://www.le-code-dekra.fr/>

Lien vers la page SGS : <https://www.objectifcode.sgs.com/>

Lien vers Code'n'go (bureau veritas) : <https://codengo-bateau.bureauveritas.fr/portal/>

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'examen pour la formation pratique. C'est le formateur qui valide vos acquis. (ou pas...)